

LICENCE EN DROIT ÉCONOMIE GESTION

MENTION DROIT

1^{er} NIVEAU

SESSION 1 - SEMESTRE 2

GROUPE DE COURS N° 2

DROIT CIVIL

3h

Mme MIRABAIL

VENDREDI 5 MAI 2017

8h30 – 11h30

Traitez les deux cas pratiques suivants :

I – Jules et Julie se sont fiancés, il y a un an. A cette occasion, Jules avait offert à sa future épouse une bague qui appartenait à sa grand-mère. Julie fait part à son fiancé de son intention de ne plus l'épouser en invoquant le fait qu'ils appartiennent à des milieux sociaux différents. Le mariage devait avoir lieu dans huit jours. Les invitations avaient été lancées depuis longtemps et des frais avaient été engagés en vue de la cérémonie du mariage. Jules est effondré.

Il vient vous demander conseil.

Il voudrait savoir ce qu'il peut faire juridiquement si Julie persiste dans son refus.

II – Jean et Jeanne s'étaient mariés alors qu'ils étaient internes en médecine. Jeanne est dermatologue et Jean est cardiologue. En faisant du rangement, Jeanne tombe par hasard sur une lettre que son mari avait, par mégarde, laissée ouverte sur son bureau et découvre ainsi que son époux avait une maîtresse, la lettre émanant de cette dernière. Elle avait d'ailleurs remarqué que, depuis quelque temps, son mari était avec elle soit indifférent, soit désagréable. Son frère et son fils aîné, âgé de vingt ans, avaient observé ce changement d'attitude.

Elle souhaite demander un divorce pour faute et vient vous demander conseil.

1°/ Elle voudrait savoir si, pour prouver les griefs invoqués à l'encontre de son mari, elle peut produire la lettre de la maîtresse de son mari et si elle peut faire entendre comme témoins son frère et son fils aîné.

2°/ Elle voudrait connaître les conséquences du divorce à l'égard de son plus jeune fils, âgé de quinze ans.

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ